



En exercice : 58
Présents : 49
Votants : 54

Le neuf mars Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 mars 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jean-Luc, suppléant
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
BÉZIER Florence, RADÉ Maurice, titulaires
/
de GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires
/
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINÉHEUX Dominique, titulaire
MADIOT Isabelle, suppléante

Étaient excusés : LEPICIER René-Marc (Congrier), VALLÉE Jacky (Chérancé), Laurence MANCEAU (Cossé le Vivien), Jean-Sébastien DOREAU (Cossé le Vivien), CHAZÉ Monique (Craon), BALOCHE Dorinne (Renazé), BEDOUET Gérard (St Saturnin du Limet), LANGOUËT Christophe (Cossé-le-Vivien).

Étaient absents : BANNIER Géraldine (Courbeville), HAMARD Benoît (Craon), GOHIER Odile (Denazé),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

René-Marc LEPICIER a donné pouvoir à Hervé TISON
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Monique CHAZÉ a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ
Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER

Secrétaire de Séance : Élu Mme. Aurélie MAHIER, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-03/78 : FINANCES

Séance du : 9 mars 2026

OBJET 2026-03/78 : FINANCES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Commentaires : * sortie de Christophe LANGOUËT

Christophe LANGOUËT qui ne prend pas part au vote.

Ce qui porte le nombre de présents à : **49** et le nombre de votants à : **54** par le jeu des pouvoirs

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, expose au Conseil communautaire qu'il est invité à approuver les comptes financiers uniques pour l'exercice 2025.

Considérant :

- Que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- Que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- Que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- Que la Communauté de Communes du Pays de Craon a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- Que, M. Christophe LANGOUËT, président a quitté la séance ;
- Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

70023		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 066 940,19	2 397 013,38	6 463 953,57
	Recettes réalisées	1 124 056,44	2 634 468,35	3 758 524,79
	Restes à réaliser	179 901,25		179 901,25
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 466 233,44	3 268 003,40	7 734 236,84
	Dépenses réalisées	1 127 953,04	2 179 541,93	3 307 494,97
	Restes à réaliser	219 041,85		219 041,85
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 3 896,60	454 926,42	451 029,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	399 293,25	870 990,02	1 270 283,27
Solde (investissement) ou résultat de clôture	Excédent/déficit (+/-)	395 396,65	1 325 916,44	1 721 313,09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 39 140,60		- 39 140,60
Résultat cumulé	Excédent/déficit	356 256,05	1 325 916,44	1 682 172,49

Considérant la proposition de la Commission des Finances du 22 janvier 2026,

Après avis favorable du Bureau communautaire du 2 février 2026,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 49 (sortie de Christophe LANGOUËT)

Votants : 54 (sortie de Christophe LANGOUËT qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

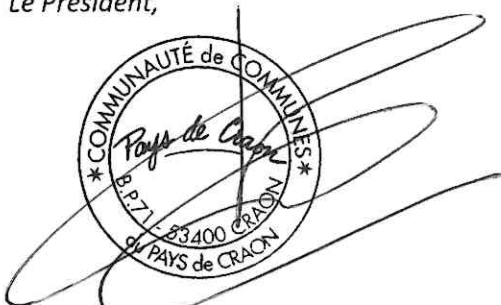
A L'UNANIMITÉ (54 votants)

⇒ **VOTE** le compte financier unique 2025 du budget Assainissement 70023 tel que présenté ci-dessus,

⇒ **PREND** acte des restes à réaliser.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 13 mars 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*



Christophe LANGOUËT

La secrétaire de séance,



Aurélie MAHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260313-DELIB20260378-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

Affichage : 19/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

